

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

### PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et  
du Management de l'Action Publique  
Bureau des procédures d'utilité publique

### COMMUNE DU BIGNON

Par arrêté préfectoral en date du 10 avril 2015, une consultation du public est prévue à la mairie du BIGNON, pendant une période de quatre semaines du 13 mai 2015 au 10 juin 2015 inclus, portant sur la demande d'enregistrement présentée par le GAEC DE LA HAUTURE en vue de procéder à l'extension de l'élevage porcin à hauteur de 2937,2 animaux-équivalents porcs, situé au BIGNON, « La Hauture ».

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du 27 avril 2015, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : [www.loire-atlantique.pref.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.pref.gouv.fr), accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie du BIGNON, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie du BIGNON, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique ([icpe-agricoles@loire-atlantique.pref.gouv.fr](mailto:icpe-agricoles@loire-atlantique.pref.gouv.fr)) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L 521-7 ou un arrêté préfectoral de refus.